

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 1228 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'un camion destiné à l'unité de soutien technique, d'un camion écoreur combiné et d'accessoires connexes pour un montant de 1 030 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 030 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1228 le 27 juin 2019.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 28 juin 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
